

Communication négo métiers non primés

Hier, le 11 janvier 2024, a eu lieu l'avant-dernière réunion des négociations sur les métiers non primés.

Les points principaux à retenir sont les suivants :

- Une prime mensuelle de 110 euros sera mise en place, décomposée en deux primes :
 - Une prime d'équipe de 60 €
 - Une prime basée sur l'IPO (Indicateur de Performance Opérationnelle) de 50€
- Les métiers concernés par ces deux primes sont les suivants :
 - Pointeurs certifieurs
 - Contrôleurs qualité
 - Contrôleur de quai
 - Achemineurs



Les salariés des emballages ne bénéficieront que de la prime basée sur l'IPO, car il n'existe pas de critères objectifs pour calculer une prime d'équipe.

- L'accord prévoit également d'harmoniser toutes les pratiques concernant la polyvalence, afin que ce qui est pratiqué aujourd'hui soit marqué sur un accord.
- Les organisations syndicales ont fait la demande d'une prime « incitative » à la polyvalence.



Les élus FO ont réitéré leur demande d'élargir cette prime aux niveaux 4.

La direction reviendra vers eux à la prochaine et dernière réunion, qui se tiendra le 28 Février 2024.

La proposition de la direction est un premier pas positif, mais elle ne satisfait pas encore pleinement **les élus FO**.

En effet, l'exclusion des salariés des emballages de la prime d'équipe est jugée injuste, et l'élargissement de la prime aux niveaux 4 est une demande légitime.

La prochaine réunion le 28 février sera décisive pour savoir si un accord pourra être trouvé

Vos Élus Forces Ouvrières



Téléchargez l'appli FO Carrefour Supply Chain
FO toujours plus proche de vous
C'est tous les jours et dans votre poche

